

# Convention Collective 66 : faux départ !!



La commission mixte paritaire du 11 mai 2011 n'a pu aborder la présentation des propositions du Synéas (Synergie d'employeurs associatifs au service de l'action sociale et santé) concernant sa demande de révision sur les classifications et les rémunérations. Cela était pourtant inscrit à l'ordre du jour.

Cette commission paritaire a encore été l'occasion de perdre un temps précieux avec deux organisations syndicales qui s'opposent au cadre de la révision bloquant ainsi toute négociation.

Pour la CFDT santé sociaux, le cadre de la révision de la convention collective du 15 mars 1966 n'est pas un obstacle à la négociation malgré un délai insuffisant de 3 mois prévu pour sa réalisation.

Pour autant, les choses avancent. La CGC et la CFTC se sont ralliées à la position CFDT. Une réécriture de l'article relatif à la révision a été proposée et les employeurs soumettront prochainement un avenant à signature.

**Il est grand temps de se mettre au travail et d'être en capacité d'apporter des réponses concrètes aux attentes des salariés.**

**Pour la CFDT santé sociaux l'objectif à atteindre est bien de rendre cette convention collective plus équitable, plus attractive et plus adaptée aux évolutions.**

12 mai 2011  
n° 13

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

# Convention Collective 66 : faux départ !!



La commission mixte paritaire du 11 mai 2011 n'a pu aborder la présentation des propositions du Synéas (Synergie d'employeurs associatifs au service de l'action sociale et santé) concernant sa demande de révision sur les classifications et les rémunérations. Cela était pourtant inscrit à l'ordre du jour.

Cette commission paritaire a encore été l'occasion de perdre un temps précieux avec deux organisations syndicales qui s'opposent au cadre de la révision bloquant ainsi toute négociation.

Pour la CFDT santé sociaux, le cadre de la révision de la convention collective du 15 mars 1966 n'est pas un obstacle à la négociation malgré un délai insuffisant de 3 mois prévu pour sa réalisation.

Pour autant, les choses avancent. La CGC et la CFTC se sont ralliées à la position CFDT. Une réécriture de l'article relatif à la révision a été proposée et les employeurs soumettront prochainement un avenant à signature.

**Il est grand temps de se mettre au travail et d'être en capacité d'apporter des réponses concrètes aux attentes des salariés.**

**Pour la CFDT santé sociaux l'objectif à atteindre est bien de rendre cette convention collective plus équitable, plus attractive et plus adaptée aux évolutions.**

12 mai 2011  
n° 13

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif